Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_076-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de
PLOUDALMEZEAU
(FINISTERE)
29830
OBJET :

N° 2026-076

ESPACE JEUNES : FIXATION DU TARIF DU SEJOUR AU SKI

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Émilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor.

Etaient représentés :
Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame Pauline LAOT-BANVILLE
Madame GORET-ASLAN Dilek a donné pouvoir à Monsieur Romain DENIEL
Madame LAOT Anne a donné pouvoir à Madame LETARD Murielle
Madame LE HIR Christiane a donné pouvoir à Madame DAMOY Valérie
Monsieur VINCE Logann a donné pouvoir à Madame DUGAL Rose
Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Madame Solange ARZEL

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 23/09/2026
Date d'affichage : 23/09/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de séjour Ski organisé par et pour l'Espace Jeunes.

Du 27/02/2027 au 06/03/2027 à Barèges, département des Hautes Pyrénées.
Durée : 7 jours et 6 nuits
Public : 36 jeunes de 10 à 17 ans encadrés par 4 animateurs

Le tarif proposé comprend la totalité des frais : transport, repas, hébergement et activités. La commune garde à sa charge le coût des animateurs et offre une participation aux enfants résidant à Ploudalmézeau, pour un montant total de 4 044€.
Il est également à noter que les jeunes usagers du service organisent des opérations d'autofinancement afin de permettre un tarif plus accessible, et parmi ces jeunes un certain nombre est domicilié dans des communes voisines. Il est donc nécessaire de leur permettre d'accéder à un tarif étudié relatif à leur investissement.

- Le tarif pour les jeunes résidant à Ploudalmézeau est fixé à 750€.
- Le tarif pour les jeunes non résidant à Ploudalmézeau et participant aux opérations d'autofinancement est fixé à 800€.
- Le tarif pour les jeunes non résidant à Ploudalmézeau, n'ayant pas participé à au moins une opération d'autofinancement, est fixé à 850€.

Ce séjour ouvrira droit aux aides AVE (Aide aux Vacances Enfant) et PassColo de la CAF.

Chaque participant devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile prenant en charge un rapatriement en cas de besoin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission Enfance, Affaires scolaires et Jeunesse du 31/08/2026,

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_076-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- **Approuve l'organisation du séjour Ski de l'Espace Jeunes, du 27/02 au 06/03/2027.**
- **Approuve les tarifs précités.**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget principal**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération**.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 28- ABSTENTION : 1

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Jean-Paul LE CALVEZ **David CARREGA**